AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-7-76199 59

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN n° 74 - 13 juillet 1976 Abonnement annuel : 50 F.

VIGNE

Mildiou

Si les averses locales actuellement observées se multiplient il sera prudent malgré l'absence de toute tache, d'assurer une couverture du vignoble.

Vers de la grappe (Eudemis seulement)

Dans la région d'Epernay où ce papillon est actif cette année, appliquer un traitement dès réception de l'avis.

Araignées rouges et jaunes

La période que nous venons de traverser a été favorable au développement des araignées. Surveiller de près les vignobles habituellement atteints, de manière à intervenir si nécessaire.

GRANDE CULTURE

Maladie du coeur de la betterave

Les premiers symptômes de la maladie du coeur de la betterave, dus à une carence en bore commencent à se manifester sur betteraves.

La très forte insolation que nous subissons depuis plus d'un mois et surtout la sécheresse persistante, en entravant l'alimentation de la plante en bore, sont favorables à l'évolution de cette maladie.

Bien que le feuillage des betteraves soit généralement peu développé il est conseillé de réaliser sur toutes les cultures un apport foliaire de bore.

Apporter 2 kgs de pentaborate de soude à l'hectare.

L'assimilation du produit est malaisée au niveau de feuilles marquées par la chaleur et la sécheresse.

Afin d'améliorer l'action du traitement :

- traiter de très bonne heure le matin
- apporter un maximum d'eau, en évitant cependant tout ruissellement sur les feuilles.

Nous rappelons que nous considérons ce traitement comme indispensable sur toutes les betteraves quelles que soient la nature des terrains de culture et la fumure boratée ayant pu être apportée avant le semis.

P1148

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET

Pyrale du maïs

Dans le Sud, Sud-Ouest de la Haute-Marne (en particulier secteur Chaumont, Arc-en-Barrois), seule région de notre circonscription actuellement parasitée par la pyrale du maïs, les cultures atteignent le stade favorable au traitement (50 % des panicules mâles visibles dans le cornet).

En fonction des conditions climatiques actuelles, ayant une profonde incidence sur l'évolution et l'avenir des cultures, il importe d'être très circonspect sur toute intervention insecticide.

Un traitement ne peut se justifier que sur des maïs en bon état végétatif et assurés d'un rendement supérieur à 30 quintaux/ha.

Dans l'hypothèse où l'avenir de la culture est incertain (utilisation possible comme fourrage - soit en vert, soit après ensilage ou déshydratation) il est également préférable de s'abstenir de traiter.

Nous rappelons que la lutte s'effectue par épandage d'environ 25 à 30 kgs /ha de granulés assurant une rémanence au traitement.

Les insecticides actuellement autorisés et qui se trouvent sous la forme de granulés sont :

- Bacillus thuringiensis (Bactospéine Rhodiagri) (DIPEL CEVA)
- Chlorpyriphos (Dursban 1,5 G Cie Française BASF et la Quinoléine)
- Fénitrothion (Pirizol (3 %) Ciba Geigy
- Parathion Nombreuses spécialités
- Phoxime (Volaton 5 Bayer France) (Agridine 5 G SEDAGRI)
- Tétrachlorvinphos (Gardona G 5 Agrishell)

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS et A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,
P. et p.i.

R. PARIS

n° du papier de presse 529 AD